



Conseil municipal

→ Hôtel de Ville
100 rue de la République
Salle du conseil

Procès – verbal du

Vendredi 27 mars 2026
18h30

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance
Adoption de l'ordre du jour de la séance

I. VIE INSTITUTIONNELLE

1. VIE INSTITUTIONNELLE – Élection du maire
2. VIE INSTITUTIONNELLE – Fixation du nombre d'adjoints au maire
3. VIE INSTITUTIONNELLE – Élection des adjoints au maire
4. VIE INSTITUTIONNELLE – Charte de l'élu local
5. VIE INSTITUTIONNELLE – Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal
6. VIE INSTITUTIONNELLE – Fixation et majoration des indemnités de fonctions des élus

II. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Délégation d'attributions du Conseil municipal au maire
8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Délégation d'attributions du Conseil municipal au maire – Gestion active de la dette et de la trésorerie
9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fixation du nombre de membres au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale
10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale
11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Approbation de la candidature de la Ville de Sens au renouvellement de son mandat au sein du Conseil d'administration d'HABELLIS et désignation du représentant de la Ville de Sens
12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation du représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration du bailleur social DOMANYS
13. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Composition et désignation de la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Ville de Sens
14. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Composition et désignation des membres de la Commission d'appel d'offres ad'hoc dans le cadre des groupements de commandes
15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Approbation du règlement intérieur unique pour les commissions relatives à la commande publique

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Paul-Antoine de Carville.

M. Le Maire.- Mesdames et Messieurs, nous débutons ce Conseil municipal.

Je procède à l'appel nominatif :

M. Paul-Antoine de Carville est présent, Mme Clarisse Quentin est présente, M. Michel Grass est présent, Mme Stéphanie Olivier est présente, M. Jean-Michel Visse est présent, Mme Ghislaine Pieux est présente, M. Romain Crocco est présent, Mme Sandrine Imbert est présente, M. Lionel Chapey est présent, Mme Pascale Larché est présente, M. Gérard Brunin est présent, Mme Ouardiya Boudjemline excusée a donné pouvoir à Mme Ghislaine Pieux, M. Célestin N'Goma est présent, Mme Agathe Marchand excusée a donné pouvoir à M. Fabien Le Boucher, M. Fabien le Boucher est présent, Mme Mathilde Herouart est présente, M. Nicolas Pichard est présent, Mme Laurence Ethuin-Coffinet excusée a donné pouvoir à Mme Clarisse Quentin, M Jean-Pierre Crost est présent, Mme Nicole Langel est présente, M. Jimmy Bonnabeau est présent, Mme Charlotte Vaillant est présente, M. Oreste Pessaud est présent, Mme Améline Vanlauwe arrivera en retard et donne pouvoir à Mme Sandrine Imbert en son absence, M. Nicolas Le Roy est présent, Mme Delphine Marquet est présente, M. Goran Radovanovic est présent, Mme Emma Ricci est présente, M. Gérard Adolphe est présent, Mme Béatrice Flory-Anastase est présente, M. Boniface Fomo arrivera en retard et donne pouvoir à M. Michel Grass en son absence, M. Ludovic Massard est présent, Mme Marine Vigne est présente, M. Luc Bernier est présent, Mme Mélody Robichon est présente.

Désignation du Secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit, au début de chaque séance, nommer l'un de ses membres en qualité de secrétaire de séance. Celui-ci est assisté par des fonctionnaires territoriaux.

La coutume dans ce Conseil municipal veut que nous donnions cette responsabilité à la benjamine de l'Assemblée, en l'occurrence Mme Vigne aujourd'hui. La prochaine fois, ce sera probablement Ouardiya Boudjemline, mais aujourd'hui, si vous l'acceptez, nous vous proposons d'être secrétaire de séance, Madame Vigne.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

La désignation est approuvée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 27 mars 2026

Conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, chaque membre de ce Conseil municipal a été rendu destinataire par courriel le 24 mars 2026 de la convocation à la présente séance, qui a été établie le 27 mars 2026, de l'ordre du jour de la séance, des notes explicatives de synthèse relatives à chaque affaire soumise à délibération et annexes utiles.

Ceci étant dit, je vous invite par conséquent à bien vouloir acter la régularité de la convocation à la présente séance et à procéder à l'adoption de l'ordre du jour.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

I. VIE INSTITUTIONNELLE

1. VIE INSTITUTIONNELLE – Élection du maire

J'ai, en ma qualité de maire sortant, procédé le 24 mars dernier à la convocation des membres du Conseil municipal tels qu'élus à l'issue du scrutin du 22 mars 2026 et qui se réunissent conformément aux dispositions des articles L. 2121-7, 2122-8, 2122-9, 2122-15 du Code général des collectivités territoriales. Il appartient au maire sortant de procéder à l'installation de la nouvelle assemblée.

Je vous donne lecture des résultats constatés au procès-verbal du second tour de scrutin des élections municipales du 22 mars 2026 pour la Ville de Sens :

- Nombre d'inscrits : 14 785
- Nombre de votants : 6 459
- Suffrages exprimés : 6 101
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 358
- Sièges à pourvoir au sein du Conseil municipal : 35

Ont obtenu :

1. Liste "BÂTIR LA VILLE DE VOS VIES" : 4 461 voix, soit 31 sièges attribués.

Sont élus :

Paul-Antoine de Carville, Clarisse Quentin, Michel Grass, Stéphanie Olivier, Jean-Michel Visse, Ghislaine Pieux, Romain Crocco, Sandrine Imbert, Lionel Chapey, Pascale Larché, Gérard Brunin, Ouardiya Boudjemline, Célestin N'Goma, Agathe Marchand, Fabien Le Boucher, Mathilde Herouart, Nicolas Pichard, Laurence Éthuin-Coffinet, Jean-Pierre Crost, Nicole Langel, Jimmy Bonnabeau, Charlotte Vaillant, Oreste Pessaud, Amélie Vanlauwe, Nicolas Le Roy, Delphine Marquet, Goran Radovanovic, Emma Ricci, Gérard Adolphe, Béatrice Flory-Anastase, Boniface Fomo.

2. Liste "REMETTRE SENS EN ORDRE" : 1 640 voix, soit 4 sièges attribués.

Sont élus :

Ludovic Massard, Marine Vigne, Luc Bernier et Mélody Robichon.

En conséquence, je déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux de la Ville de Sens les personnes dont les noms viennent d'être énoncés et je leur adresse toutes mes félicitations.

(Applaudissements)...

Je vais désormais passer la parole à notre doyenne, Nicole Langel, que j'invite à nous rejoindre et à prendre la place.

Mme Langel.- En application des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé ou la plus âgée des membres du Conseil municipal.

Afin de garantir le bon déroulement du scrutin, il est proposé de constituer un bureau composé de moi-même et de deux assesseurs.

Au préalable, je vais me permettre de dire quelques mots.

Mes chers collègues, c'est avec émotion que je prends en cet instant, en ma qualité de doyenne d'âge de notre assemblée, la présidence de cette séance d'installation du Conseil municipal de Sens. Qu'il me soit permis de vous dire quelques mots. Je veux d'abord souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus qui prennent aujourd'hui place pour la première fois dans cette assemblée. Ils découvrent avec l'honneur du mandat ce qu'il comporte d'exigence, de responsabilité et d'engagement au service de la cité. Entrer au Conseil municipal, c'est accepter de consacrer du temps, de l'énergie et de l'attention à l'intérêt général, au service de nos concitoyens et de notre ville.

Je salue également celles et ceux qui, par leur expérience, leur connaissance des dossiers et leur fidélité à l'engagement public, apporteront à ce nouveau Conseil la continuité, la mémoire et la solidarité dont la vie municipale a toujours besoin. Car une assemblée municipale se construit à la fois par le renouvellement et par la transmission.

Les Sénonaises et les Sénonais nous ont confié, par leur vote, une responsabilité éminente : celle de veiller sur les intérêts de notre ville, d'en porter les choix, d'en accompagner les besoins et d'en préparer l'avenir. Servir une telle ville oblige. Cela oblige à ne jamais banaliser la fonction élective. Cela oblige aussi à garder à l'esprit que, derrière chaque délibération, derrière chaque décision, il y a des habitants, des familles, des quartiers, des équilibres à préserver, des continuités à garantir.

Une séance d'installation n'est jamais un moment ordinaire. Elle a quelque chose de solennel parce qu'elle marque le passage d'un mandat à un autre. Quelque chose de simple aussi, parce qu'elle nous rappelle que la démocratie locale repose d'abord sur des règles claires, sur des formes respectées et sur une continuité assurée.

Dans nos communes, la République se voit, s'incarne et se juge dans la manière dont les responsabilités s'exercent, dont les décisions se prennent et dont les désaccords eux-mêmes savent demeurer dans le cadre des institutions.

Sens est une ville ancienne, forte d'une histoire remarquable, comme le rappellent cette salle du Conseil municipal et plus encore ce tableau représentant la remise de la charte en 1189 : par décision du roi Philippe Auguste, Sens obtient l'autonomie communale sous protection royale. C'est à partir de ce moment qu'elle se dote d'un maire, de jurés, de droits propres et de ressources communales. Cette mémoire n'est pas seulement décorative, elle nous rappelle que l'histoire municipale de Sens s'inscrit dans le temps long et que l'exercice des responsabilités locales procède ici d'un héritage ancien.

Nous voici donc réunis pour ouvrir un nouveau chapitre de cette longue vie municipale sénonaise. La séance de ce jour a, à cet égard, une portée toute particulière. Elle doit permettre à notre Conseil municipal de se constituer pleinement, afin que la commune puisse continuer d'agir avec stabilité, avec lisibilité et sans rupture.

Je souhaite que cette séance se déroule dans l'esprit qui convient à un tel moment : un esprit de responsabilité, de sérieux et de respect mutuel. Car au-delà des sensibilités, des engagements et des légitimes confrontations démocratiques, nous appartenons désormais à une même assemblée, investie d'une même mission au service de Sens.

Je vous remercie.

(Applaudissements)...

Nous allons maintenant procéder à l'élection du maire.

Je commence par appeler deux assesseurs. Il est de règle de prendre le ou la plus jeune et le doyen. Je demande, s'ils sont d'accord, à Marine Vigne et Gérard Adolphe de me rejoindre.

Y a-t-il des personnes contre ce choix ? Non.

Marine Vigne et Gérard Adolphe sont désignés en qualité d'assesseurs.

Je vais procéder à l'appel des candidatures, un temps sera ensuite donné à chaque candidat pour exposer, s'il le désire, ses motivations. Une fois le ou les candidats déclarés, nous procéderons au vote. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, par ordre alphabétique, sera invité à déposer son bulletin de vote dans l'urne placée devant moi et à signer la liste d'émargement auprès des assesseurs.

J'invite le ou les candidats à se faire connaître en levant la main distinctement.

Sont candidats : M. Paul-Antoine de Carville et M. Ludovic Massard.

Monsieur Massard souhaite prendre la parole.

M. Massard.- Merci.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, très chers habitants de Sens, ici présents ou connectés à ce Conseil via Internet,

Nous vivons ce soir un moment important de la vie démocratique de notre ville. Un moment important car il marque l'installation de notre Conseil municipal. Je prends la parole ici pour vous dire que je suis candidat à la fonction de maire. Je le suis par fidélité, par respect pour les Sénonaises et les Sénonais qui nous ont accordé leur confiance et par sens des responsabilités.

Les 27 % d'électeurs qui nous ont accordé leur confiance dimanche dernier ont exprimé une attente claire, une conviction forte que je me dois d'honorer. Je veux les remercier sincèrement. Leur vote est un vote d'adhésion, un vote qui traduit une aspiration réelle et une évolution pour notre ville. Je regrette toutefois une abstention encore trop importante. La démocratie locale ne peut pleinement vivre que si chacun s'en saisit.

Je conduis aujourd'hui notre groupe Rassemblement National de Sens avec, à mes côtés Marine Vigne, Mélody Robichon et Luc Bernier, qui siégeront également dans des instances de notre collectivité, nous le verrons plus tard, comme le CCAS et la Commission d'appel d'offres. Avec quatre élus, nous sommes aujourd'hui la seule force d'opposition de ce Conseil. Une opposition claire, identifiée et pleinement engagée. Nous n'avons jamais été aussi nombreux pour porter notre voix. C'est une responsabilité que nous mesurons pleinement.

Durant la campagne, nous avons porté un projet clair, structuré autour de priorités essentielles : la sécurité, la santé pour tous, l'attractivité de notre ville, la proximité avec les Sénonais, tous les Sénonais, et la bonne gestion de l'argent public. Nous avons porté une conviction simple : les moyens de la Ville doivent d'abord bénéficier aux Sénonais et servir l'intérêt général. Ces priorités guideront chacune de nos prises de fonction.

Monsieur le Maire, je vous adresse une nouvelle fois nos salutations républicaines. Dans quelques instants, vous serez le maire de tous les Sénonais, sans distinction. Nous serons une opposition, en ce qui nous concerne, utile, constructive et vigilante. Nous soutiendrons ce qui ira dans le bon sens, notamment en matière de sécurité car chaque Sénonais doit pouvoir vivre et circuler en sécurité dans sa ville. Nous notons d'ailleurs positivement les responsabilités que vous avez choisi de structurer autour de ces enjeux, mais nous ne vous accordons pas pour autant un blanc-seing. Nous exercerons pleinement notre rôle d'opposition, avec sérieux, sans complaisance et avec exigence.

Nous serons attentifs à la bonne gestion des finances publiques, à l'égalité entre les habitants et entre les quartiers, tous les quartiers, ainsi qu'au respect de l'intérêt général. Nous serons particulièrement mobilisés lorsque des sujets essentiels seront en jeu, comme c'est le cas aujourd'hui avec la menace de fermeture qui pèse sur nos écoles, où plusieurs classes risquent d'être fermées, car une ville qui prépare son avenir, c'est une ville qui protège ses enfants et qui donne surtout à chacun les conditions de réussir.

Pendant ce mandat, nous serons présents, constants, engagés, au service des Sénonaises et des Sénonais, au service surtout de l'intérêt général. C'est un honneur pour nous tous d'être ici, un honneur qui nous oblige. Au-delà de nos différences, nous partageons une même responsabilité : faire avancer Sens, faire réussir Sens. Je forme le vœu que ce mandat soit utile à notre ville, qu'il réponde aux attentes de nos concitoyens et qu'il prépare un avenir plus serein, plus sûr et plus dynamique. Sens a une histoire, une force. À nous d'en être dignes et d'écrire ensemble une nouvelle page de son histoire.

Je vous remercie.

(Applaudissements)...

Mme Langel.- Merci.

Nous allons procéder à l'élection.

Monsieur Villeronce va se déplacer pour faire signer l'émargement.

Il y a quelques pouvoirs.

Vous avez des enveloppes sur vos tables. Vous mettez dans l'enveloppe le nom du maire que vous souhaitez.

(Arrivée de Mme Vanlauwe à 18 h 46)...

Madame Langel appelle les conseillers municipaux par ordre alphabétique.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)...

(L'ensemble des conseillers municipaux s'étant prononcés, il est procédé au dépouillement).

Résultat du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

Ludovic Massard : 4 voix

Paul-Antoine de Carville : 31 voix

Après dépouillement et ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je proclame Paul-Antoine de Carville élu maire de Sens.

(Mme Langel remet l'écharpe de maire à M. de Carville)...

(Applaudissements)...

M. Le Maire.- Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Sénonais, Monsieur le Sénateur Lemoyne,

Recevoir aujourd'hui l'écharpe de maire est un honneur. C'est surtout une responsabilité. Celle de servir une ville avec ses quartiers, ses familles, ses commerçants, ses associations, ses agents publics, ses aînés, ses jeunes. Celle de protéger le quotidien, de décider avec clarté, de tenir dans la durée.

Je veux d'abord remercier les Sénonaises et les Sénonais qui nous ont accordé leur confiance. Je la reçois avec humilité, parce qu'aucun mandat n'est un dû. Je la reçois avec ambition, parce qu'elle n'a de sens que si elle se traduit en résultats.

Dimanche dernier, les Sénonais ont voté et leur vote a donné à Sens une chose précieuse : la continuité politique. Une ville a besoin de continuité pour se développer, parce qu'un territoire ne se transforme pas par à-coups ni par des effets de manche. Il se transforme par des choix cohérents, tenus dans le temps, par une capacité à planifier, à financer, à livrer, puis à entretenir.

La continuité, c'est ce qui permet d'aller au bout des projets, de sécuriser les investissements, de donner de la lisibilité aux acteurs économiques, aux associations, aux partenaires publics, et au fond, de donner confiance. La continuité est essentielle pour une ville, parce qu'elle est la condition de l'audace. L'audace n'est ni l'improvisation, ni la prise de risque inconsidérée. C'est le courage de choisir un cap et la capacité de le tenir. C'est pouvoir engager des transformations profondes dans nos équipements, dans notre espace public, dans notre administration, parce qu'on sait où l'on va et parce qu'on sait que l'on pourra aller au bout.

Je ne veux pas faire un discours de circonstance. Je veux poser simplement ce qui va guider notre action dès demain, la manière dont nous allons travailler, les priorités que nous allons tenir et l'état d'esprit dans lequel ce Conseil municipal doit se mettre au service de Sens.

Sur la méthode, d'abord. Durant la campagne électorale, j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de l'affirmer : je souhaite une administration tournée vers l'utilisateur. Une ville n'avance pas seulement à coup de grands investissements. Elle avance quand sa maison commune fonctionne, quand les règles sont claires, quand les délais sont tenus, quand l'habitant obtient une réponse et quand l'action publique ne se perd pas dans des renvois. Cette exigence, nous l'avons engagée depuis plusieurs années, notamment à travers une démarche de responsabilité sociétale, une administration plus attentive à son impact, à ses parties prenantes et aux conséquences concrètes de ses décisions dans la vie quotidienne.

Dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, nous allons ouvrir plusieurs chantiers de fond pour poursuivre cette transformation, améliorer l'accueil et l'orientation, simplifier les démarches, clarifier les circuits de décision, fiabiliser les délais, renforcer le suivi par des indicateurs fiables.

Dans ce cadre, la refonte de l'organigramme au cours de l'année 2026 sera un temps fort, non comme une fin en soi, mais comme un moyen : remettre la structure au service de l'utilisateur, rendre les responsabilités plus lisibles, raccourcir les boucles et garantir qu'une demande ne se perde pas entre deux services. Une organisation bien faite n'est pas une organisation plus lourde, c'est une organisation plus simple qui protège l'essentiel et qui libère l'action.

Je veux conduire ce chantier dans un esprit clair : exigence et confiance. Exigence, parce que servir mieux suppose de se remettre en question, d'arbitrer et de tenir une méthode. Confiance, parce que la

transformation ne se décrète pas contre celles et ceux qui font la ville, elle se construit avec eux. C'est pourquoi je renouvelle ce soir ma confiance à l'ensemble de nos agents municipaux. Notre cap est simple : réduire les frictions, rendre les démarches compréhensibles, organiser l'orientation et remettre de l'humain là où l'absurde administratif consomme l'énergie de tous.

Venons-en à présent à notre programme et au projet qui sera porté par la municipalité. Le cap de ce mandat tient en une formule : « Bâtir la Ville de vos vies ». Il s'agit de rendre possible des projets de vie multiples, parce qu'il y a autant de projets de vie qu'il y a de Sénonais. C'est une ambition concrète : accompagner chacun à toutes les étapes de la vie par des services fiables, des équipements utiles, une ville bien tenue et un quotidien plus simple.

Mais je veux le dire avec une franchise totale : l'argent est la clé de tout. La bonne gestion est la condition de notre ambition. Une Ville investit parce qu'elle se donne les moyens d'investir. Et ces moyens ont un nom : l'épargne, c'est-à-dire la capacité à dégager, année après année, des marges de manœuvre pour financer nos projets, sécuriser nos chantiers et préserver notre liberté d'action.

Dans un contexte de raréfaction de l'argent public, ce mandat sera d'abord et avant tout un mandat de l'épargne. Plus nous serons rigoureux au quotidien, plus nous pourrions être ambitieux sur l'essentiel. Plus nous dégagerons d'autofinancement, plus nous investirons sans fragiliser l'avenir. Je préfère la vérité aux illusions : il n'y a pas de solution miracle, il n'y a pas de gisement caché, l'épargne ne tombe pas du ciel ! Elle se construit par la somme de petits efforts, la chasse au gaspillage, la remise à plat des habitudes, la priorisation, des arbitrages parfois exigeants.

C'est ce travail patient, parfois ingrat, qui permet ensuite de livrer une crèche, une école, un équipement sportif, de restaurer un patrimoine municipal, de rénover une rue, de renforcer les effectifs de la police municipale, tout cela sans augmenter les impôts et sans compromettre notre avenir.

Sur cette base, notre projet est clair.

D'abord, ce mandat sera un mandat d'équipement public. Parce qu'accompagner les parcours de vie, c'est doter la Ville d'infrastructures qui rendent la vie plus pratique et plus simple. Nous allons concentrer l'effort sur les équipements qui comptent dans la vie des familles et qui structurent leur avenir : des crèches, des écoles, des équipements sportifs, des lieux de service et de solidarité accessibles.

Ensuite, ce mandat sera un mandat d'entretien et de valorisation de notre patrimoine au sens plein. Le patrimoine monumental, le patrimoine naturel, le patrimoine d'usage. Une ville se juge à ce qu'elle transmet autant qu'à ce qu'elle construit et, là encore, la rigueur est décisive. L'entretien régulier évite l'urgence coûteuse ; la planification évite l'improvisation ; la sobriété de gestion préserve notre capacité d'action.

Enfin, ce mandat sera un mandat de reconquête du cœur de ville et de lutte contre la vacance commerciale et résidentielle. Sur ce point, je veux être lucide : ce sera un chantier difficile et exigeant, parce que le sujet est complexe. Il n'existe pas de solution simple. Il faudra de la méthode, de la constance et une capacité à aligner les acteurs, propriétaires, bailleurs, copropriétaires, commerçants, partenaires publics. Nous agissons avec fermeté et avec incitation.

Lutter contre l'habitat indigne, relever le standard du parc ancien, favoriser l'accession, remettre du logement sur le marché, accompagner les commerçants et les porteurs de projets, retrouver la maîtrise du foncier. Je le dis ici clairement : notre majorité municipale sera mobilisée sur ce sujet avec une détermination totale. Et j'attends de l'opposition, sur ce point comme sur les autres, une attitude constructive, non pas un alignement, mais une contribution utile au service de notre Ville de Sens.

Pour conclure, je souhaiterais évoquer l'état d'esprit du mandat et de ce Conseil municipal.

Permettez-moi d'abord de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux élus. Vous entrez ce soir dans une assemblée où l'on décide, où l'on contrôle, où l'on débat, où l'on engage la parole publique de notre Ville. Je veux également saluer les élus qui siègent déjà depuis un ou plusieurs mandats. Votre expérience, votre connaissance des dossiers, des règles et des réalités locales sont précieuses. Dans un Conseil municipal, la diversité des parcours est une force quand elle est mise au service du travail et du sérieux.

Ce Conseil municipal a, chacun le sait, une composition singulière. Notre liste y est représentée, comme celle du Rassemblement National, tandis que la gauche n'y siège pas. Je veux le dire avec netteté et avec respect : cette configuration n'épuise pas la diversité des sensibilités de notre Ville. Une partie des Sénonais ne se reconnaissant ni dans l'offre que nous portons, ni dans celle du Rassemblement National, a choisi, peut-être, d'exprimer une autre attente. À ces électeurs, je veux adresser un message simple : je vous ai entendus, je serai

vigilant et attentif parce que je serai le maire de tous les Sénonais. Notre action sera conduite pour toute la Ville, sans esprit de camp, avec la même exigence de service rendu, la même considération et la même volonté de protection du quotidien. On peut ne pas avoir voté pour nous et attendre de nous une chose essentielle : être justes, être fiables, être utiles. Ce sera notre devoir.

Cela suppose deux exigences. D'abord, une exigence de respect dans le débat municipal. La vigueur du désaccord n'autorise jamais le mépris. Ensuite, une exigence de dialogue réel avec la Ville. Aller au-devant, écouter, expliquer, rendre compte. Une majorité doit gouverner, elle doit aussi associer, répondre et assumer ses choix.

Mesdames et Messieurs, je veux que ce mandat soit un mandat de tenue et de mouvement. De tenue dans la gestion, dans la méthode, dans l'administration, dans la fiabilité des réponses. De mouvement, dans les projets, dans les équipements, dans l'entretien, dans la reconquête du cœur de ville. Avec une idée simple qui résume tout : la bonne gestion est la condition de notre ambition et la clarté est la condition de notre efficacité.

Je vous remercie.

(Applaudissements)...

Nous allons poursuivre ce Conseil municipal.

Je remercie Nicole Langel, notre doyenne, d'avoir parfaitement réalisé cette première opération du mandat.

2. VIE INSTITUTIONNELLE – Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Aussitôt après l'élection du Maire, le Conseil, sous la présidence du Maire nouvellement élu, fixe par délibération le nombre d'adjoints puis procède à leur élection.

Aux termes des articles du Code général des collectivités territoriales, « *il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal* ».

Conformément au CGCT, « *le Conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal* », soit, pour la commune de Sens, 10 adjoints au maximum, l'assemblée délibérante comptant un effectif légal de 35 sièges.

En l'application de l'article L. 2122-10, le Maire et les adjoints sont nommés pour la même durée de mandat que le Conseil municipal.

Ceci étant exposé, le Conseil municipal est invité à fixer à 10 le nombre des adjoints au Maire de la Ville de Sens.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

Pour : l'unanimité.

Je vous remercie.

3. VIE INSTITUTIONNELLE – Election des adjoints au Maire

En vertu des dispositions de l'article L. 2122-4 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit les adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

L'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée d'un candidat de chaque sexe, alternativement.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Afin de garantir le bon déroulement de ce scrutin, il est proposé de constituer un bureau composé de moi-même et de deux assesseurs. Je propose que nous prenions les mêmes assesseurs, si tout le monde en est d'accord, c'est-à-dire Gérard Adolphe et Marine Vigne.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.
Abstentions : 0 voix.
Je vous remercie.

Dans ces conditions, j'invite M. Gérard Adolphe et Mme Marine Vigne à venir me rejoindre pour procéder aux opérations électorales.

Nous allons procéder à l'opération électorale.

Je procède à l'appel des candidatures de liste. Je demande aux responsables de liste de lever la main pour présenter éventuellement leur liste.

La liste de notre majorité sera portée par Clarisse Quentin. Monsieur Massard ne présente pas de liste.

Nous allons procéder de la même manière aux opérations électorales, par ordre alphabétique. Ceux qui ont des procurations pourront voter. Vous aurez le bulletin de notre majorité et un bulletin blanc, donc deux options.

La liste propose comme adjoints :

- Clarisse Quentin
- Michel Grass
- Stéphanie Olivier
- Jean-Michel Visse
- Ghislaine Pieux
- Romain Crocco
- Sandrine Imbert
- Lionel Chapey
- Pascale Larché
- Gérard Brunin

(Distribution des bulletins aux élus).

(Le Maire procède à l'appel des conseillers qui vont glisser leur enveloppe dans l'urne).

(Il est procédé au dépouillement).

Résultat du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Suffrages exprimés : 31
- Bulletins blancs : 4
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

La liste présentée par "BÂTIR LA VILLE DE VOS VIES" : 31 voix.

Après dépouillement et ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je proclame élue la liste de la majorité portée par Clarisse Quentin.

(Applaudissements)...

Sont ainsi élus adjoints au Maire :

- Clarisse Quentin
- Michel Grass
- Stéphanie Olivier

- Jean-Michel Visse
- Ghislaine Pieux
- Romain Crocco
- Sandrine Imbert
- Lionel Chapey
- Pascale Larché
- Gérard Brunin

Je leur souhaite beaucoup de courage car il y a beaucoup de travail, mais ils sont motivés. J'ai l'immense honneur de leur remettre leur écharpe d'adjoint au maire. Je me souviens du moment où Marie-Louise Fort me l'avait remise et où j'ai pu la remettre aussi aux autres adjoints. C'est un moment important pour eux. Je les remercie de leur confiance, ainsi que l'ensemble de notre majorité qui les pousse maintenant à se mettre au travail pour notre Ville.

Monsieur le Maire remet l'écharpe à chacun de ses adjoints :

1^{ère} Adjointe : Mme Clarisse Quentin

2^e Adjoint : M. Michel Grass

3^e Adjointe : Mme Stéphanie Olivier

4^e Adjoint : M. Jean-Michel Visse

5^e Adjointe : Mme Ghislaine Pieux

6^e Adjoint : M. Romain Crocco

7^e Adjointe : Mme Sandrine Imbert

8^e Adjoint : M. Lionel Chapey

9^e Adjointe : Mme Pascale Larché

10^e Adjoint : M. Gérard Brunin

(Applaudissements à chaque remise d'écharpe).

Je vous lis les délégations des différents adjoints :

- Mme Clarisse Quentin : première adjointe chargée de la stratégie municipale, des finances, de la performance publique et de l'ambition culturelle de la Ville.

- M. Michel Grass : adjoint chargé des grands projets, du patrimoine communal et de la sobriété des équipements municipaux.

- Mme Stéphanie Olivier, chargée des écoles, des parcours éducatifs et de la jeunesse.

- M. Jean-Michel Visse : chargé de la sécurité et de la tranquillité publique.

- Mme Ghislaine Pieux : chargée de la santé, des solidarités et du lien social.

- M. Romain Crocco : chargé du sport, des associations et des grands sites de proximité.

- Mme Sandrine Imbert : chargée de la reconquête du cœur de ville, de l'habitat, du commerce et de l'urbanisme.

- M. Lionel Chapey : adjoint chargé de l'administration au service des usagers.

- Mme Pascale Larché : chargée de la petite enfance et du soutien aux jeunes familles.

- M. Gérard Brunin : chargé de la ville du quotidien, du cadre de vie et de l'environnement.

Ils seront complétés par des conseillers délégués qui viendront les appuyer dans leurs différents travaux, ainsi que tous les conseillers municipaux, qui travailleront au service des habitants de Sens dès lundi matin.

4. VIE INSTITUTIONNELLE – Charte de l' élu local

En application de l'article L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, à l'occasion de la première réunion du Conseil et après l'élection du Maire, le Maire donne lecture de la charte de l' élu local :

Article L. 1111-13 :

« Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. ».

Article L. 1111-14 :

« Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. ».

La charte de l' élu local ne fait pas l'objet d'un vote, mais d'une simple lecture.

5. VIE INSTITUTIONNELLE – Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Le règlement intérieur proposé aujourd'hui constitue un texte fondamental pour le bon fonctionnement de l'assemblée délibérante. Il s'inscrit pleinement dans les exigences du Code général des collectivités territoriales et traduit une ambition claire pour notre collectivité : celle d'un fonctionnement moderne, transparent et respectueux du débat démocratique.

À travers ce document, la Ville affirme plusieurs principes essentiels. D'abord, la clarté et la sécurité juridique dans l'organisation des séances et des décisions. Ensuite, le respect du pluralisme, avec une attention particulière portée à l'équilibre des temps de parole et aux droits de l'opposition. Enfin, l'ouverture et la transparence, notamment par la publicité des débats et les outils de diffusion.

Ce règlement traduit aussi une volonté d'adaptation aux enjeux contemporains, avec par exemple la possibilité de réunions en visioconférence ou encore une meilleure accessibilité de l'information pour les élus comme pour les citoyens.

En somme, il ne s'agit pas seulement d'un cadre technique, mais bien d'un outil au service de la qualité de notre vie démocratique locale.

Aussi, est-il proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de règlement intérieur de son assemblée, annexé à la présente délibération.

Y a-t-il des observations ?

M. Massard.- Je propose que les délais soient les mêmes pour les questions orales et pour les vœux. C'est cinq jours francs pour les vœux et deux pour les questions orales. Je propose que ce soient également deux jours francs pour les vœux, qu'il n'y ait pas de différence entre les deux.

M. Le Maire.- Si personne n'y voit d'inconvénient, cela ne me pose pas de problème.

Y a-t-il d'autres observations ? Non.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

Le règlement intérieur du Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

6. VIE INSTITUTIONNELLE – Fixation et majoration des indemnités de fonctions des élus

La présente délibération vise à fixer les indemnités de fonctions des élus, dans le cadre strict défini par la loi, mais aussi dans un esprit de responsabilité et d'équilibre. À Sens, le choix est fait d'une ligne claire, à savoir reconnaître l'engagement des élus tout en garantissant une gestion rigoureuse des deniers publics.

Être élu local aujourd'hui, c'est assumer des responsabilités croissantes, dans un environnement juridique et financier de plus en plus exigeant. C'est aussi être au plus proche des habitants, au quotidien.

Afin de tenir compte de certaines situations particulières, le législateur a institué un mécanisme de majoration des indemnités de fonction, notamment dans certaines communes, dont les chefs-lieux d'arrondissement.

De plus, les modalités de versement des indemnités intègrent également une exigence importante pour la Ville, celle de l'assiduité et de l'implication effective des élus, en cohérence avec le règlement intérieur.

À travers cette délibération, il est affirmé une vision exigeante de l'engagement public : une démocratie locale responsable, transparente et pleinement investie au service des Sénonaises et des Sénonais.

Y a-t-il des observations ? Non.

Nous devons procéder à deux votes : un premier sur les taux et un second sur la majoration.

M. Le Maire procède au vote des taux :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

Les taux sont adoptés à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Le Maire procède au vote sur la majoration :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

La majoration est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

II. ADMINISTRATION GENERALE

7. ADMINISTRATION GENERALE – Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire

Le Conseil municipal peut déléguer au maire, pour la durée de son mandat, un ensemble de compétences relevant normalement de sa compétence.

Cette délégation vise à faciliter et accélérer la gestion quotidienne des affaires courantes de la Ville, notamment en matière de gestion du patrimoine communal, de marchés publics, de contrats, de gestion financière, d'actions en justice ou encore de demandes de subventions.

Elle permet ainsi au Maire de prendre plus rapidement certaines décisions administratives et financières encadrées par des plafonds et des obligations de mise en concurrence, tout en maintenant l'information de l'assemblée délibérante. L'objectif est d'assurer une gestion plus réactive, efficace et sécurisée des projets et des finances de la Ville, dans l'intérêt du bon fonctionnement des services municipaux et de la mise en œuvre des politiques locales.

Aussi, est-il proposé au Conseil municipal d'approuver la liste des dites délégations.

Il s'agit des mêmes délégations qu'au précédent mandat, rien n'a été changé.

Y a-t-il des observations ? Monsieur Bernier.

M. Bernier.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, chers collègues conseillers, nous voterons contre cette délibération car elle nous apparaît représenter des attributions de droits exorbitantes en matière d'exécution budgétaire et de libération des crédits.

Notre conception dans ce domaine de la gestion de l'argent public s'appuie sur les principes de la transparence et du contrôle par validation démocratique, mais en amont. Nous considérons qu'agir autrement emporte le risque d'un affairisme et de sa cohorte infractionnelle telle que les risques de conflit d'intérêts, trafic d'influence et abus de position dominante.

Nous formalisons donc par ce vote notre volonté de vigilance en la matière, dans l'intérêt des Sénonais, une vigilance que nous comptons exercer tout au long de votre mandature.

Pour compléter mon propos, nous formaliserons, à l'issue du Conseil, une demande de transmission des pièces comptables liées au budget prévisionnel 2026 et exécuté en 2025. Nous solliciterons également la clarification du tableau d'amortissement des emprunts en cours pour pouvoir identifier précisément à quelles lignes budgétaires ils correspondent ou pour quels usages ils ont été fléchés. Enfin, nous solliciterons la communication des montants des subventions allouées aux diverses associations de la Ville de Sens en 2025.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Le Maire.- Je rappelle que l'ensemble des crédits sont présentés lors du débat d'orientations budgétaires et lors du vote du budget et que vous avez aussi, à l'issue des Conseils, en annexe, les délibérations, les arrêtés ou les décisions qui ont été prises. Vous aurez donc l'ensemble des éléments.

Vous pouvez demander des pièces en tant que conseiller municipal et nous vous donnerons ce que nous avons le droit de vous donner, comme nous l'avons toujours fait dans ce Conseil municipal depuis de nombreuses années.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 4 voix (M. Massard, Mme Vigne, M. Bernier, Mme Robichon).

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

8. ADMINISTRATION GENERALE – Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – Gestion active de la dette et de la trésorerie

La gestion active de la dette fait appel à des techniques permettant de rationaliser la gestion de la dette de la collectivité.

Cette gestion de la dette s'appuie sur trois objectifs majeurs :

- Minimiser, à chaque instant, les frais financiers de la collectivité.
- Simplifier le mode de gestion de la dette pour une maîtrise plus approfondie de l'encours.

- Réduire le risque pesant sur l'encours de la collectivité.

La présente délibération a pour but de compléter la délibération précédente en précisant la délégation donnée au Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement des investissements de la collectivité et à la sécurisation de son encours (réaménagement de l'encours, appel à des instruments de couverture du risque de taux, etc.).

Le tableau vous indique l'encours actuel de la dette au début de ce mandat, à savoir 21 926 000 €. C'est la dette actuelle de la collectivité.

Y a-t-il des observations ? Non.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 4 voix (M. Massard, Mme Vigne, M. Bernier, Mme Robichon).

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer deux délibérations concernant le CCAS et la Commission d'appel d'offres, pour que la Ville puisse continuer de fonctionner. Nous aurons l'occasion, lors de nos prochains Conseils, de voter les autres représentations, mais il fallait que celles-ci puissent se faire rapidement pour ne pas perdre de temps pour nos services.

9. ADMINISTRATION GENERALE – Fixation du nombre de membres au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

La Ville de Sens attache une importance toute particulière à l'action sociale menée sur son territoire. À ce titre, le Centre communal d'action sociale constitue un outil essentiel au service des Sénonaises et des Sénonais les plus fragiles. Le CCAS est en effet le bras opérationnel de la politique sociale : il intervient au quotidien dans les domaines de la lutte contre les exclusions, de l'accompagnement des personnes âgées, du soutien aux familles ou encore de l'aide aux personnes en situation de handicap. Son efficacité repose en grande partie sur la qualité de sa gouvernance.

Il appartient au Conseil municipal de fixer la composition du Conseil d'administration du CCAS. Il est obligatoire de maintenir un équilibre entre les membres élus et les membres nommés, garantissant à la fois la légitimité démocratique et l'ancrage dans le tissu associatif local.

Ainsi, il vous est proposé de fixer à quatorze le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS de Sens, soit sept membres élus en notre sein et sept membres nommés par Monsieur le Maire parmi les acteurs engagés dans les politiques sociales locales (souvent des associations d'insertion, de soutien, de santé...).

Au-delà d'une obligation réglementaire, cette délibération revêt un enjeu important, à savoir garantir une gouvernance efficace, pluraliste et opérationnelle du CCAS, au service de l'intérêt général et des habitants de Sens.

Nous vous proposons donc de fixer le nombre de membres du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS à sept, dont six de la majorité et un de l'opposition.

10. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Concernant la majorité, il est proposé :

- Ghislaine Pieux
- Nicolas Pichard
- Gérard Adolphe
- Agathe Marchand
- Delphine Marquet

- Mathilde Herouart

Qui l'opposition propose-t-elle ?

M. Massard.- Madame Mélody Robichon.

M. Le Maire.- Il faut obligatoirement voter à bulletin secret.

Vous avez une liste, les sept noms y ont été intégrés.

Le CCAS se réunira rapidement pour relancer les affaires courantes. Je laisserai Mme Pieux contacter tous les membres du CCAS.

(Distribution des bulletins aux élus).

(Le Maire procède à l'appel des conseillers qui vont glisser leur enveloppe dans l'urne).

J'invite Gérard Adolphe et Marine Vigne à venir pour le dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement).

Résultat du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Suffrages exprimés : 35
- Bulletins blancs : 0

La liste présentée a obtenu 35 voix.

L'ensemble des personnes de la liste élue participeront au Conseil d'administration du CCAS. Je leur souhaite de se mobiliser pour l'ensemble des Sénonais qui en ont besoin.

Je vous remercie.

11. ADMINISTRATION GENERALE – Approbation de la candidature de la Ville de Sens au renouvellement de son mandat au sein du Conseil d'administration d'HABELLIS et désignation du représentant de la Ville de Sens

Le mandat actuellement exercé par la Ville de Sens au sein du Conseil d'administration d'HABELLIS prendra fin lors de l'assemblée générale du 30 avril 2026.

Afin de maintenir l'influence de la Ville dans la gouvernance du principal bailleur social du territoire et afin de poursuivre un partenariat structurant au service de la politique locale de l'habitat, et notamment en lien avec le logement social, il est proposé que cette dernière présente sa candidature pour un nouveau mandat de trois ans.

En parallèle, il convient de procéder à la désignation du représentant de la Ville de Sens au sein du Conseil d'administration d'HABELLIS.

Je me propose comme représentant de la Ville pour faire peser les intérêts des habitants à Dijon. Ils en ont bien besoin au regard des problématiques que nous pouvons rencontrer et que nous avons rencontrées pendant la campagne.

Je vous demande d'approuver la candidature de la Ville de Sens en vue de son renouvellement en qualité de membre du Conseil d'administration du bailleur social HABELLIS pour un mandat de trois ans.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Je vous demande de me désigner comme votre représentant au sein du Conseil d'administration du bailleur social HABELLIS.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme Vigne.- Oui, je suis candidate.

M. Le Maire.- Êtes-vous d'accord pour procéder à un vote à main levée ?

Mme Vigne.- Oui.

M. Le Maire.- M. Le Maire procède au vote à main levée :

Qui est pour la candidature de Mme Vigne ? 4 voix (M. Massard, Mme Vigne, M. Bernier, Mme Robichon).

Qui est pour la candidature de Paul-Antoine de Carville ? 31 voix (la majorité).

Monsieur Paul-Antoine de Carville est désigné représentant de la Ville au Conseil d'administration d'HABELLIS.

Je vous remercie.

12. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration du bailleur social DOMANYS

Dans le cadre de ses relations avec les organismes partenaires intervenant sur son territoire, la Ville de Sens est amenée à être représentée au sein de différentes instances.

À ce titre, DOMANYS, acteur majeur du logement social dans l'Yonne, joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques de l'habitat, de l'aménagement du territoire et de la solidarité en faveur des habitants.

La présence d'un représentant de la Ville de Sens au sein de cet organisme permet d'assurer un suivi des politiques conduites, de relayer les orientations municipales et de défendre les intérêts des Sénonaises et des Sénonais, notamment en matière de logement social.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Ville de Sens au sein de DOMANYS.

J'ai reçu deux candidatures parmi la majorité : Jean-Pierre Crost pour le poste de titulaire et Nicolas Pichard pour celui de suppléant.

Avez-vous des candidats à proposer, Monsieur Massard ?

Mme Vigne.- Je suis candidate en qualité de titulaire.

M. Massard.- Je suis candidat en qualité de suppléant.

M. Le Maire.- Un vote à main levée vous convient-il ? Oui.

Qui est pour la candidature du Rassemblement National ? 4 voix (M. Massard, Mme Vigne, M. Bernier, Mme Robichon).

Qui est pour la candidature de la majorité ? 31 voix (la majorité).

Monsieur Jean-Pierre Crost est désigné représentant de la Ville titulaire et M. Nicolas Pichard représentant de la Ville suppléant au Conseil d'administration de DOMANYS.

Je vous remercie.

13. ADMINISTRATION GENERALE – Composition et désignation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Ville de Sens

La présente délibération concerne la création de la Commission d'appel d'offres, instance indispensable pour l'attribution des marchés publics les plus importants de la collectivité. Au-delà de l'obligation réglementaire, cette commission est une garantie essentielle de transparence, d'égalité de traitement des entreprises et de bonne gestion des deniers publics.

La composition proposée respecte les règles en vigueur, avec l'élection de cinq membres titulaires et cinq suppléants à la représentation proportionnelle, assurant ainsi la représentation de notre assemblée. Puisque nous allons donner un siège à l'opposition, il vous est également proposé, si vous en êtes tous d'accord, de procéder au vote à scrutin public, pour plus de simplicité.

Il est proposé de prendre acte des listes présentées et de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres.

Pour la majorité, sont candidats :

- Aux postes de titulaires :
 - Clarisse Quentin
 - Fabien Le Boucher
 - Gérard Brunin
 - Ouardiya Boudjemline
- Aux postes de suppléants :
 - Nicole Langel
 - Jean-Pierre Crost
 - Célestin N'Goma
 - Delphine Marquet

Pour l'opposition, sont candidats :

- En qualité de titulaire : Luc Bernier
- En qualité de suppléante : Marine Vigne

Il nous semblait essentiel que l'opposition puisse avoir une présence au sein de cette Commission. Je délèguerai la présidence de cette Commission à Michel Grass, qui suivra les grands projets pour notre ville.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

14. ADMINISTRATION GENERALE – Composition et désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres ad'hoc dans le cadre des groupements de commandes

Cette commission se réunit moins souvent que la précédente, mais pour avoir les mêmes personnes, nous proposons Clarisse Quentin en tant que titulaire et Nicole Langel comme suppléante.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

15. ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du règlement intérieur unique pour les commissions relatives à la commande publique

La présente délibération vise à approuver un règlement intérieur unique pour l'ensemble des commissions intervenant en matière de commande publique : la Commission d'appel d'offres, la Commission d'appels d'offres relative aux groupements de commandes, la Commission de délégation de service public et les jurys de concours.

Ces instances jouent un rôle central dans la vie de la collectivité. Elles interviennent à des moments clés : analyse des candidatures, examen des offres, choix des attributaires ou encore avis sur des projets structurants.

Dans ce contexte, il est essentiel de garantir des règles de fonctionnement à la fois claires, homogènes et juridiquement sécurisées.

Ce règlement s'inscrit donc pleinement dans une démarche de bonne gestion, de rigueur et de transparence de l'action publique.

Le règlement n'a pas été modifié, c'est le même que la dernière fois.
Appelle-t-il des observations ? Non.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 0 voix.
Abstentions : 0 voix.
Le règlement est adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

Nous sommes arrivés au terme de ce Conseil municipal d'installation, qui comporte toujours des procédures un peu lourdes pour les votes. Je vous remercie d'être venus très nombreux.

Je souhaite porter à la connaissance du Conseil municipal l'information suivante : le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 13 avril 2026 pour le débat d'orientations budgétaires et le budget sera voté le 27 avril prochain, quinze jours après. L'horaire du Conseil sera le même : 18 h 30.

Je termine avec deux informations avant de clore le Conseil. L'ensemble du Conseil municipal est invité à rejoindre la salle des fêtes pour une photo collective de l'ensemble des élus du Conseil municipal. Ensuite, un verre de l'amitié sera offert à tout le monde. Il nous est généreusement offert par le domaine des Sénons, notre vignoble local. Il nous a offert des bouteilles pour l'installation de notre Conseil municipal. Nous les remercions pour leur généreux don.

(Applaudissements)...

Je vous remercie.
Le pot aura lieu dans la rotonde entre le salon des mariages et la salle des fêtes.
Merci à tous.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire de Sens,



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of Marine VIGNE, consisting of stylized, overlapping loops.

Marine VIGNE

